# AVIS DE PUBLICITE

## CANDIDATURE DES MEMBRES NOMMES POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) HAUTE MAURIENNE VANOISE

### Date limite de dépôt : 22 mai 2026

Par la délibération du 3 avril 2019, la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise a créé à effet du 1er septembre 2019 le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Haute Maurienne Vanoise. Le CIAS a pour mission la mise en œuvre des compétences Action Sociale de la CCHMV définies comme d'intérêt communautaire soit à ce jour conformément à la délibération de la CCHMV du 7 janvier 2026 les compétences suivantes :

**a) Contrats territoriaux et les réflexions prospectives**

Les études, analyses des besoins et réflexions prospectives dont le périmètre de l'étude, l'objet de l'étude ou les populations ciblées (permanentes ou saisonnières) concernent plusieurs Communes du territoire ;
La coordination de l'élaboration des contrats territoriaux Petite Enfance, Enfance, Jeunesse proposés par les partenaires institutionnels et le pilotage de leur mise en œuvre. Elle met en œuvre les actions pour lesquelles elle est compétente.

**b) Politique Enfance**

L'organisation, l'encadrement et la gestion de la restauration scolaire et des garderies et accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour les enfants du territoire de 3 à 11 ans.

**c) Politique Jeunesse**

L'organisation, l'encadrement, et la gestion des temps d'accueil et des activités périscolaires et extrascolaires pour les jeunes du territoire de 11 à 17 ans ;
La mise en place d'actions d'information, de prévention, d'insertion et d'accompagnement des jeunes de 11 à 25 ans ;
La mise en place d'une structure d'information jeunesse.

**d) Politique d'accompagnement aux familles et à la parentalité**

Le soutien aux dispositifs et réseaux d'écoute, d'accompagnement et de prévention, lorsqu'ils concernent tout le territoire ;
Les actions et animations autour de la parentalité lorsqu'elles concernent tout le territoire ;
Les actions et animations autour de l'accompagnement à la scolarité lorsqu'elles concernent tout le territoire.

**e) Politique en faveur des personnes âgées et de l'insertion de toutes les populations du territoire**

Le portage de repas à domicile pour les personnes âgées ou les personnes handicapées ou en convalescence ;
Le transport à la demande à destination des personnes captives (jeunes en difficulté, personnes nécessitant une aide provisoire au déplacement…) et à mobilité réduite (personnes âgées, handicapées).
La Résidence autonomie Pré Soleil, localisée à Modane
L'Accueil de Jour Alzheimer, localisé à Fourneaux

**f) La création et l'exploitation d'une cuisine centrale destinée produire et livrer, en complémentarité de l'offre existante, des repas des restaurants scolaires, des crèches et des centres de loisirs de l'ensemble de la vallée de la Maurienne.**

Composition du Conseil d'administration :
Le CIAS est géré par un conseil d'administration composé à parité de membres élus issus du conseil communautaire de la CCHMV et de membres nommés par le Président de la CCHMV.
Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et plus précisément à l'article L 123.-6, le Président de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise informe qu'il procédera à la **nomination par ses soins de 6 membres nommés parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées**.

Il est rappelé que parmi ces membres nommés doivent figurer au minimum :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF),
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Le mandat des membres élus et nommés court jusqu'aux prochaines élections municipales.

## Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le Département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de l'intercommunalité ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CIAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CIAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil communautaire de la CCHMV

**L'UDAF n'ayant à ce jour aucun représentant sur le territoire,** les personnes souhaitant s'engager pour porter la voix des familles au sein du CIAS sont invitées à se faire connaître auprès de l'UDAF, qui est compétente pour proposer un représentant. Cette mission bénévole consiste à défendre les intérêts des familles du territoire, à participer activement aux travaux du Conseil d'administration et à assurer un lien entre le CIAS, l'UDAF et les acteurs locaux œuvrant en faveur des familles (parentalité, action sociale, logement, accompagnement des publics vulnérables, etc.). **Le représentant des associations familiales,** siège au Conseil d'administration du CIAS au titre de l'Union départementale des associations familiales (UDAF).
L'appartenance à une association adhérente à l'UDAF est souhaitée. Le représentant retenu sera accompagné par l'UDAF dans l'exercice de sa mission. Pour plus de renseignement vous pouvez vous adresser à la responsable du CIAS en appelant à la Maison cantonale au 04 79 05 10 54.

## Délai limite de dépôt des candidatures :

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur candidature sous pli postal OU directement à l'accueil de la Maison Cantonale à Modane OU par mail à **contact@cchmv.fr** avant le **vendredi 22 mai à 17H00.**

Les candidatures doivent être adressées à l'attention de :

**Monsieur le Président de la CC Haute Maurienne Vanoise**
**Maison Cantonale**
**9, place Sommeiller**
**73500 MODANE**

Fait à Modane, le 27 avril 2026
**Le Président de la CCHMV**
**Jérémy TRACQ**